PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Comité de pilotage (COPIL)

Compte-rendu de réunion

COPIL du 09/12/2021
à Royère-de-Vassivière

Bilans et perspectives d'animation des sites Natura 2000 sud creusois

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Transition écologique et solidaire

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Une autre vie s'invente ici

SOMMAIRE

I. PREAMBULE – DEBUT DE SEANCE – ORDRE DU JOUR 1

II. ZONE DE PROTECTION SPECIALE DU « PLATEAU DE MILLEVACHES » (Z.P.S. FR7412003) 1

A. Personnes présentes/excusées 1
B. Bilan d'animation 2
C. Perspectives pour la période d'animation à venir 5
D. Questions diverses 5
E. Élection à la présidence du Comité de Pilotage 7

III. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « VALLEE DE LA GIOUNE » (Z.S.C. FR7401128) 1

A. Personnes présentes/excusées 1
B. Bilan d'animation 1
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses 4
D. Élection à la présidence du Comité de Pilotage 5

IV. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE » (Z.S.C. FR7401145) 6

A. Personnes présentes/excusées 6
B. Bilan d'animation 7
C. Perspectives pour la période d'animation à venir 9
D. Questions diverses 9
E. Élection à la présidence du Comité de Pilotage 10

I. PREAMBULE – DEBUT DE SEANCE – ORDRE DU JOUR

Olivier Villa introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il présente la politique de portage de sites N2000 du PNRML avec la décision nouvelle d'une réunion unique des COPILs par département. Il explique ensuite le déroulement de la journée, puis fait circuler la feuille d'émargement dans la salle. Il signale qu'il compte enregistrer les échanges de façon à pouvoir les restituer le plus fidèlement possible dans le compte-rendu et demande si cela gêne quiconque. Aucune observation n'est formulée à ce sujet.

M. Etienne Tissier (DDT23) annonce que la Préfète de la Creuse a repris la Présidence en 2021 et que les propositions de candidature pour assurer cette fonction ainsi que le vote associé pourront se faire en fin de séance de chaque COPIL de site. Il remercie également les organisateurs d'avoir regroupé les COPILs.

Par la suite les participants se présentent et Olivier Villa fait un rappel sur le réseau Natura 2000 inclus dans le territoire du Parc (14 sites – PNRML : portage de 10 sites depuis 2020).

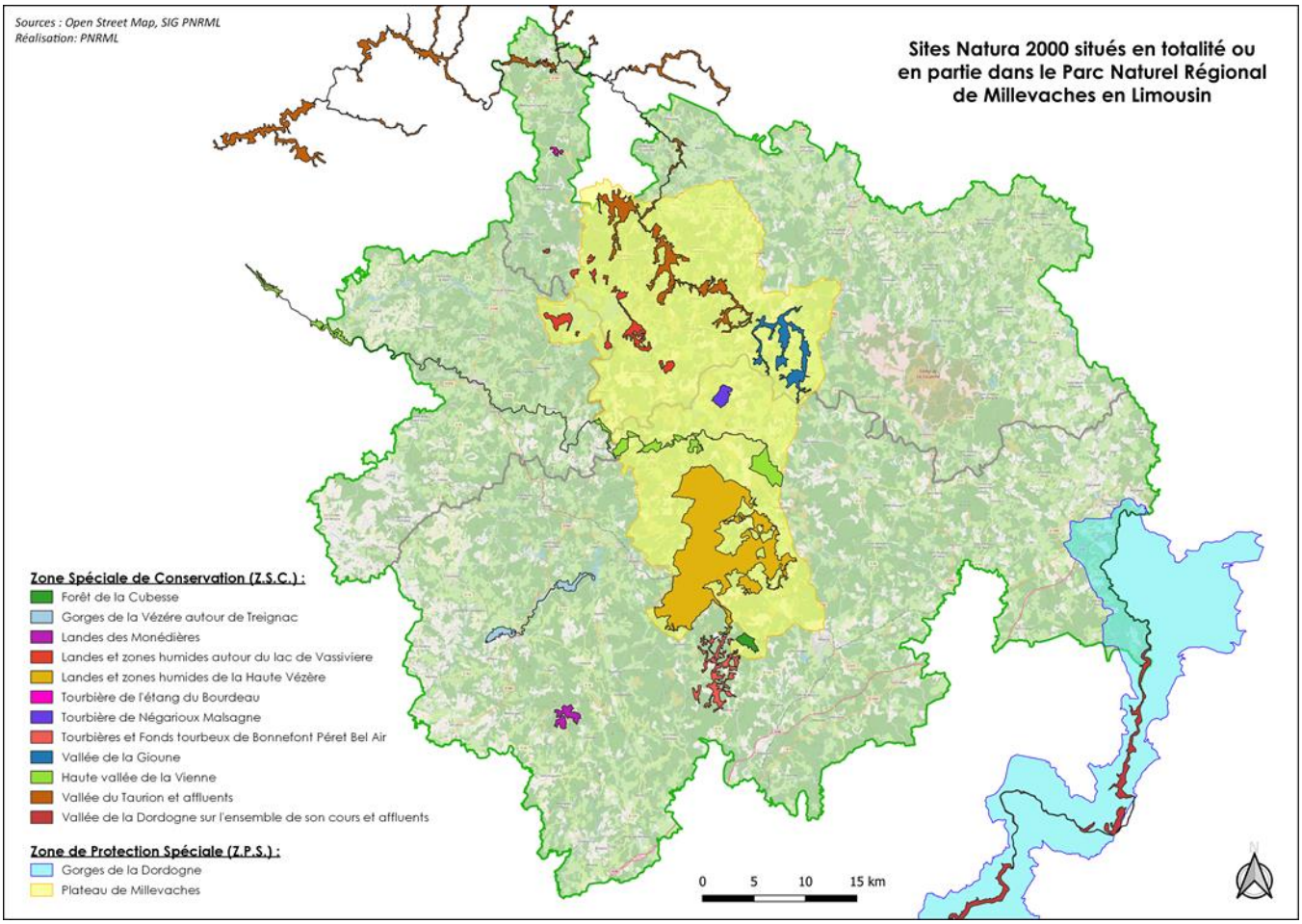

II. ZONE DE PROTECTION SPECIALE DU « PLATEAU DE MILLEVACHES » (Z.P.S. FR7412003)

A. Personnes présentes/excusées

Personnes/structures présentes :

BOUQUIN Hervé, Direction Départementale des Territoires de la Creuse

COTICHE Évelyne, Direction Départementale des Territoires de la Creuse

ESCOUBÉROU Luc, communauté de communes Creuse Sud-Ouest, conseiller communautaire

GARRAUD Frédéric, Syndicat des étangs de la Haute-Vienne

HORNEBECK Catherine, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

JAVALOYES Léane, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

LÉCRIVAIN Jean-Pierre, CPIE des pays creusois

LETELLIER Thierry, maire de La VILLEDIEU, Président du Comité de Pilotage

MARCINKOWSKI Julie, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

MONCAUT Philippe, conseil départemental de la Creuse, responsable de la Direction de l'Environnement

PETIT Robin, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

RODIER Guillaume, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

SIMONS Benjamin, communauté de communes Creuse Grand Sud, conseiller communautaire

TABOURY Franck, Ligue pour la Protection des Oiseaux

THIBIER Patrick, Office Français de la Biodiversité

TISSIER Étienne, Préfecture de la Creuse

TOURNIER Jacques, commune de Vallière, conseiller municipal

VÉDRENNE Sandra, Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

VILLA Olivier, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, animateur du site

NOZAY Solène, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

WILL Cécilia, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

Personnes/structures excusées :

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle Aquitaine

Conseil Départemental de la Corrèze

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze

GET Cantal (RTE)

Office National des Forêts

B. Bilan d'animation

Date du dernier COPIL : 09 avril 2018

Un diaporama est présenté par l'animateur du site (Cf. format pdf du diaporama en pièce jointe). Il propose un bilan triennal de l'animation (depuis 09/04/2018, date du dernier COPIL).

Il rappelle que la ZPS a été désignée en raison de la présence de 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Évelyne COTICHE indique que depuis 2019, de nouvelles espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux ont été ajoutées. Olivier VILLA confirme et précise que si elles n'ont pas été inscrites dans le DOCOB, elles sont bien prises en compte dans la gestion courante du site. Il rappelle ensuite ce qu'est l'animation Natura 2000 et la manière dont les conventions d'animation sont établies. Il présente les agents qui travaillent sur le dossier puis passe à la présentation des contrats Natura 2000 engagés depuis 2018.

1. Gestion des habitats et des espèces

a) Contrats forestiers

Cette revue des contrats est l'occasion de souligner certains éléments qui orientent la promotion des contrats forestiers :

- Concurrence avec les acheteurs de bois, qui démarchent les mêmes propriétaires mais dans le but de couper les bois,
- Appui de bénévoles observateurs, qui indiquent la localisation de certains nids ou couples d'oiseaux et qui signalent les projets de coupe,
- Contexte de régression de certains habitats forestiers qui, bien qu'étant encore relativement banals (pinèdes mélangées), sa raréfient rapidement,
- Intérêt qu'il y a à pouvoir doser le niveau de protection en mobilisant soit les îlots de sénescence, soit le maintien au pied à pied,
- Pertinence des contrats forestiers dans certains secteurs de la ZPS où la dynamique de défrichement est forte,
- Complémentarité entre l'animation des ZSC et de la ZPS, lorsqu'il y a superposition de sites, avec un travail d'animation qui est concerté entre les animateurs mais porté de préférence par celui en charge de la ZSC (eu égard à la grande surface de la ZPS),

Les projets de contrats 2022 sont présentés :

- un projet dans le bois des Salles qui pourrait venir compléter le travail d'animation conduit depuis 3 ans,
- un autre projet à Gentioux mené en partenariat avec une coopérative forestière et issu d'une évaluation d'incidences Natura 2000,
- de même, un troisième projet issu d'une évaluation d'incidences relative à un projet financé par le Plan de Relance, consistant en la conversion de peuplement « peu productif » en plantation résineuse. L'animateur souligne le caractère contre-productif de ce plan de relance en ce qui concerne la mise en œuvre des DOCOBs.

En 3 ans, ce sont 30 hectares qui ont été engagés en contrats forestiers, pour environ 110 000 euros d'investissement. La stratégie privilégiée est de travailler par secteurs, au niveau du bois des Salles (Gentioux), de la vallée de la Vienne, et des secteurs de présence des espèces les plus sensibles.
Évelyne COTICHE demande si des contrats forestiers avaient été passés antérieurement à 2018. Olivier VILLA répond positivement et évalue à 150 ha la surface forestière engagée depuis 2011.

b) Contrats non agricoles et non forestiers

Les contrats sont présentés un à un. Là aussi certaines lignes directrices ressortent :

- Nécessité de bien suivre les prestataires car certaines interventions n'ont pas respecté les prescriptions du maître d'ouvrage et de l'animateur Natura 2000,
- Définir la nature des travaux d'ouverture en s'attachant à conserver des arbres et îlots boisés qui présentent un intérêt naturaliste,
- Recherche de complémentarité entre contrats forestiers et contrats « non agricoles et non forestiers »
- Mobilisation d'opérateurs bois-énergie pour assurer le volet bûcheronnage des opérations de réouverture, sans en faire supporter le coût par le contrat Natura 2000
- Travail sur le foncier qui permet de résorber des enclaves et apporter plus de cohérence à la gestion d'ensemble.
- Contrats plus coûteux que les forestiers, mais ils donnent du travail aux entreprises.

c) Mesures agroenvironnementales et climatiques

Le bilan est présenté. Environ un hectare de zone agricole sur quatre est engagé en MAE. Les ZSC présentent un taux d'engagement supérieur aux autres parcelles de la ZPS en raison d'un effort d'animation qui y est supérieur. L'animateur souligne la moindre rémunération des éleveurs pour leur engagement en faveur des sites Natura 2000, qui aura caractérisé la programmation PAC 2015-2022 comparativement à la PAC précédente (2007-2015). Il souligne la pertinence des mesures basées sur le maintien de la diversité floristique des prairies. *A contrario*, il déplore les conditions de mise en œuvre des mesures d'ouverture des milieux en déprise.

d) Charte

Le bilan communal des surfaces engagées en charte est présenté. L'animateur mentionne l'apparition de la dotation Biodiversité qui vient compenser le manque à gagner fiscal subi par les communes où les chartes sont engagées.

2. Incidences N2000

Le fonctionnement du processus d'évaluation est rappelé, notamment le fait qu'il repose sur des listes locales. La méthode d'instruction des dossiers par le Parc est explicitée. Transmission des sensibilités au commanditaire. Problématique des PSG dont la durée de vie est longue, ce qui complique le suivi de la bonne application des prescriptions émises par le SMAG PNRML au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000. Le cas d'un projet éolien abandonné à Toy-Viam est développé, le promoteur ayant tenu compte de la présence d'un nid de circaète à proximité.

3. Amélioration des connaissances

Le bilan des suivis est exposé

- Circaète : rappel de l'écologie de l'espèce (migration, reproduction) et de la difficile période concomitante aux étés pluvieux 2012 à 2015, que la population semble commencer à compenser.
- Chouette de Tengmalm : rappel de l'écologie de l'espèce (reproduction, dispersion). Présence permanente de cette chouette sur le territoire mais peu de jeunes s'envolent chaque année. Cela est dû aux faibles densités d'arbres à cavités
- Engoulevent : espèce suivie tous les 3 ans. 8 circuits de plusieurs kilomètres 2 fois dans la saison. Là aussi, l'espèce montre un regain de population, à la faveur des étés secs 2018 et 2019. 2021 également est une bonne année.
- Pie-grièche écorcheur : prospection d'un itinéraire-témoin au cœur de la ZPS. La population augmente si l'on se fie à cette méthode. Le suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) corrobore cette tendance à la hausse des pies-grièches écorcheurs.
- Alouette lulu : elle aussi présente une tendance à l'augmentation de ses populations selon les données issues du STOC.

Autres faits :

- Une nidification de Milan royal a été enregistrée à Féniers.
- Migration : d'importants passages d'oiseaux migrateurs ont été notés à l'automne.

Autres études :

Un état des lieux des perspectives de développement du pastoralisme dans la ZPS a été réalisé. Cette étude a été conduite par l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine. Elle montre qu'il existe un potentiel de développement pour des Groupements Pastoraux sur le plateau de Millevaches car une douzaine d'éleveurs ont manifesté leur intérêt pour « monter » leurs bêtes en estives.

4. Communication et sensibilisation

- Exposition migration : 4 panneaux ont été réalisés sur le thème de la migration des oiseaux. Ils seront installés au niveau des postes fixes d'observation de la migration (sensibilisation du tout public)
- Expérimentation busards. Des formes de busard en plâtre ont été posées au sol dans 8 landes – partenariat avec la LPO). Thierry Letellier demande si la mise en pâturage des landes ne pourrait pas être préjudiciable à ces oiseaux. L'animateur confirme que le pâturage peut être préjudiciable à ces oiseaux qui nichent au sol.

C. Perspectives pour la période d'animation à venir

L'animateur présente ce que pourraient être les grandes lignes de l'animation pour 2022 :

- Poursuite de l'animation classique (Contrats et chartes Natura 2000, inventaires…) et mobilisation d'autres outils financiers (Life, fonds RTE).
- Réflexions à mener autour des chantiers bois-énergie, par exemple en recrutant un stagiaire qui pourrait travailler sur le sujet.
- Développement de partenariats associatifs. Il s'agirait de mieux associer le public au projet de conservation. Par exemple implanter une plateforme de nourrissage à milans royaux, animer un camp de migration pour sensibiliser le public (automne à Féniers et printemps à Meymac), pose de nichoirs à Chouette de Tengmalm.

D. Questions diverses

Étienne TISSIER DDT23 : quelle articulation entre le dispositif Natura 2000 et la préservation des forêts anciennes ? L'animateur explique que le critère « forêt ancienne » vient s'ajouter aux enjeux Natura 2000, il en amplifie la valeur ce qui revient à prioriser ces secteurs dans la stratégie de contractualisation. Par ailleurs, tous les outils de préservation ne sont pas mobilisés, comme par exemple l'acquisition à finalité conservatoire, notamment de la part des collectivités, qui pourraient dans un second temps rédiger des dossiers pour le classement de ces espaces en tant que réserves biologiques.

Etienne TISSIER se tourne vers ses collègues de la DREAL pour souligner l'importance de mettre en œuvre une politique de préservation des forêts anciennes.

DREAL (Julie MARCINKOWSKI) répond que le classement en Natura 2000 apporte effectivement un certain nombre de solutions et que la préservation des forêts patrimoniales est intégrée aux réflexions régionales, que ce soit dans le cadre des travaux conduits par le CBN ou dans celui de la rédaction du Plan Régional de la Forêt et du Bois.

Olivier VILLA confirme que les contrats Natura 2000 sont efficaces, bien que coûteux.

Thierry LETELLIER demande si les communes peuvent engager des contrats Natura 2000. Cela lui est confirmé. Il souligne que de ce fait, l'engagement en contrat Natura 2000 serait une solution intéressante, par exemple pour les parcelles que la commune récupère au titre des biens sans maître.

Olivier VILLA prolonge en suggérant que le SMAG PNRML accompagne les communes désireuses de récupérer de tels bien. Mais il ajoute qu'un tel projet serait à double tranchants,

dans la mesure où la commune pourrait prévoir une valorisation de ces espaces ne poursuivant pas des objectifs de préservation.

Guillaume RODIER confirme que ce travail est l'un des axes de réflexion de la future charte forestière mais qu'en effet, des projets antagonistes peuvent coexister sur un même territoire.

Olivier VILLA demande aux représentants de la DDT si une prestation d'identification des biens sans maîtres serait éligible aux aides FEADER dédiées à Natura 2000. Évelyne COTICHE répond qu'il faudra s'en assurer lorsque la future programmation sera entrée en vigueur.

A ce sujet, Évelyne COTICHE rappelle que nous sommes en période de transition entre deux programmations européennes. Elle annonce qu'à compter de 2023, le Conseil Régional redeviendra le service instructeur pour les aides Natura 2000, à l'exception des MAEc qui resteront dans le giron des DDT.

Elle évoque le projet de loi Décentralisation, Déconcentration, Différenciation. Votée au sénat en Juillet 2021, le texte est en lecture à l'Assemblée nationale. C'est cette Loi qui devrait induire le transfert de la gestion de la politique Natura 2000 de l'État vers les Régions. La seule prérogative qui resterait à l'État serait l'évaluation des incidences Natura 2000.

Au vu de ce contexte encore incertain, Julie MARCINKOWSKI conseille aux animateurs de bien mobiliser le dispositif de contractualisation encore fonctionnel et administré par les services de l'État.

Guillaume RODIER revient sur les difficultés soulignées au cours de la présentation sur la bonne mesure des incidences Natura 2000 dans les projets de PSG.

Évelyne COTICHE répond que la DDT doit être avertie des enjeux et à partir de là, pourrait intervenir auprès du CRPF pour que Natura 2000 soit bien pris en compte dans le document de gestion.

Étienne TISSIER précise que la DDT a surtout une influence sur les projets au cas par cas dérogatoires au PSG. Julie MARCINKOWSKI ajoute que la réglementation sur les espèces protégées peut efficacement prendre le relais pour certains dossiers sensibles.

Guillaume RODIER : regrette cette situation problématique où le SMAG et l'État ne semblent pas avoir de possibilité d'actions.

Julie MARCINKOWSKI précise que les annexes vertes vont être révisées, en même temps que le PRFB et le SRGS. Étienne TISSIER dit que la consultation des personnes publiques associées conduite dans le cadre de la rédaction de ces documents sera l'occasion d'intégrer les avis du PNR.

Solène NOZAY déplore que la prise en compte des enjeux Natura 2000 soit subordonnées à la localisation précise des sensibilités, plutôt que de reposer sur des grands principes de gestion.

Julie MARCINKOWSKI souligne que le Système d'Information Nature et Paysage viendra en appui de l'instruction des dossiers d'incidence.

Solène NOZAY répond que, dans l'attente du fonctionnement opérationnel du SINP, la prise de contact systématique des animateurs de la part des pétitionnaires, pourrait être exigée par l'État. En outre, il est facile pour les pétitionnaires de laisser croire qu'il a contacté l'animateur.

Olivier VILLA : pour améliorer la situation, le niveau d'exigence de la part des animateurs va être revu à la hausse et les DDT seront systématiquement mises en copie de nos contributions auprès du pétitionnaire.

Julie MARCINKOWSKI incite les animateurs et autres agents de terrain à communiquer les informations d'atteinte aux sites Natura 2000 auprès des services de police de l'environnement.

Guillaume RODIER confirme que les informations seront transmises à la DDT.

Thierry LETELLIER témoigne du mécontentement d'une partie de la population qui ne comprend pas comment les atteintes à l'environnement peuvent continuer. Il est urgent de

mettre tout le monde autour de la table. Il prend l'exemple d'une coupe rase qui a entraîné une érosion démesurée, sur un massif de 7 hectares, à Nedde.

Philippe MONCAUT sollicite la DDT sur le devenir des politiques Natura 2 000.

E. Élection à la présidence du Comité de Pilotage

Étienne TISSIER passe au renouvellement de la Présidence du Comité de Pilotage en raison de la démission de son mandat d'élu du précédent Président. Il est précisé que Monsieur Letellier est candidat. Un appel à candidature est lancé. Aucune candidature n'est formulée. Monsieur Letellier est élu.

Thierry LETELLIER expose son expérience d'agriculteur et d'élu local. Il souligne l'importance qu'il accorde au lien social et à la protection de la biodiversité, sujet d'autant plus important qu'il intéresse au premier chef les jeunes habitants qui s'installent dans le secteur. Aujourd'hui, « on a la chance que le Plateau de Millevaches ait échappé à la vague d'urbanisation et d'aménagement qui a beaucoup détruit ailleurs en Europe. De nombreux forestiers évoluent, il faut les rencontrer. Des exemples existent de propriétaires qui abandonnent la pratique de la coupe à blanc. Certes il existe des contradictions, par exemple lorsque le Plan de Relance finance des coupes rases alors que les propriétaires préféreraient de la sylviculture jardinée. Il faut dons que l'on continue à travailler sur ces sujets. Il y a une pression sociale qui incite à veiller encore plus sur l'environnement ».

Philippe MONCAUT demande quel est le lien que M. LETELLIER entretient avec la chambre d'agriculture.

Thierry LETELLIER indique que ce lien s'est distendu et qu'il travaille plutôt avec l'ARDEAR. Néanmoins des partenariats restent d'actualité avec la chambre d'agriculture, qui sont concernées par les mêmes évolutions que le reste de la société. La question de la rémunération des services autres que nourriciers doit d'ailleurs être mieux affirmée. Le soutien à cette approche *via* les MAE par exemple va dans le sens de cette évolution sociétale.

III. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « VALLEE DE LA GIOUNE » (Z.S.C. FR7401128)

A. Personnes présentes/excusées

Personnes/structures présentes :

Animatrice de la Z.S.C. : Mme Solène NOZAY (SMAG PNRML)

C.P.I.E. des Pays Creusois, représenté par M. Jean-Pierre LÉCRIVAIN

Communauté de communes Creuse Grand Sud, représentée par M. Benjamin SIMONS

Commune de Gentioux-Pigerolles, représentée par M. Benjamin SIMONS

Conseil Départemental de la Creuse, représenté par M. Philippe MONCAUT

Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), représenté par Mme Cécilia WILL

Direction Départementale des Territoires de la Creuse (DDT23), représentée par Mme Évelyne Cotiche et M. Hervé BOUQUIN

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), représentée par Mme Julie MARCINKOWSKI

Ligue de Protection des Oiseaux Limousin, représentée par M. Franck TABOURY

Office Français de la Biodiversité, représentée par M. Patrick THIBIER

Préfecture de la Creuse, représentée par M. Étienne TISSIER

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), représenté par Mme Catherine HORNEBECK (Vice-Présidente) et M. Guillaume RODIER (Responsable du Pôle « Gestion de l'Espace »)

Coordonnateur et animateur Natura 2000 du SMAG PNRML : M. Olivier VILLA

Technicien naturaliste du SMAG PNRML : M. Robin PETIT

Personnes/structures excusées :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Présidente de COPIL : Préfète de la Creuse (excusée) mais représentée par M. Étienne Tissier

B. Bilan d'animation

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site lors de cette période d'animation est Solène NOZAY.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe).

L'animatrice indique que le dernier bilan triennal est disponible sur le site internet du site Natura 2000 de la Vallée de la Gioune (http://gioune.n2000.fr/l-animation-du-site/bilans-d-activite-et-projets-d-animation).

Le dernier COPIL de ce site date du 22/10/2020.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

Après avoir fait un bref présentation du site et en avoir énoncé les chiffres clés (date de désignation de la Z.S.C. et d'approbation du DOCOB, localisation, habitat et espèces d'intérêt communautaire), Solène NOZAY expose le bilan des différentes contractualisations.

a) Contrat Natura 2000

Solène NOZAY présente les différents secteurs prospectés durant l'hiver 2020-2021 en vue de contractualisation. Un dossier a été envoyé auprès des 4 propriétaires concernés. 1 seul a contacté l'animatrice en retour, par curiosité au départ. De fil en aiguille, et après discussion, cela a débouché au dépôt d'un pré-contrat non-agricole non-forestier en février 2021. Malheureusement, la commission régionale de sélection des dossiers a émis des contraintes concernant ce pré-contrat (demande de retrait de parcelles boisées) qui ont fini par dissuader la propriétaire. Cette dernière a alors redirigé Solène NOZAY vers une parente qui a accepté de signer, en 2021, un contrat Natura 2000 forestier en faveur de bois sénescents (+/- 1ha).

➥ **Commentaire(s)/discussion :** Solène NOZAY a rappelé la démarche de prospection en vue d'une contractualisation. Stratégie : présence d'HIC et ensembles fonciers cohérents.

Constat auprès des propriétaires : Souvent lien affectif à la parcelle.

b) Charte

Solène NOZAY présente le travail qui a été effectué pour essayer de finaliser la charte natura 2000 du site.

➥ **Commentaire(s)/discussion :** M. MONCAUT demande un délai supplémentaire pour valider le document présenté au COPIL afin que ses services puissent le relire. Il insiste sur l'importance de ce site pour le CD 23 notamment en raison du renouvellement du label « Rivières sauvages ». Le COPIL s'entend sur un délai jusqu'à Noël pour faire remonter d'ultimes remarques.

Evelyne COTICHE (DDT23) reprécise que dans le DOCOB initial, il y avait déjà une charte pour le site mais que celle-ci n'était pas très attractive auprès des propriétaires. Il s'agit donc là d'une mise à jour de cette charte qui viendra remplacer la précédente.

c) MAEC

Solène NOZAY explique que 2020 et 2021 ont constitué des années de transition dans l'attente de la nouvelle programmation PAC. Durant cette période, le principe retenu par l'Administration pour assurer cette transition a été de proposer une prolongation d'un an pour les engagements déjà souscrits par les agriculteurs. À noter que lorsqu'il y en avait, les diagnostics à la parcelle ont dû être repris par les animateurs, ainsi que les cartes associées.

Bilan : Plusieurs exploitations ont bénéficié d'un accompagnement par l'animatrice ; quasi la moitié de la surface du site a bénéficié de MAEc.

➥ **Commentaire(s)/discussion :** Comme dans la ZPS, la mesure la plus souscrite a été la mesure entretien par pâturage. Originalité : présence d'engagement de mesures ripisylves sur ce site.

2. Incidences

Solène NOZAY présente les 4 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) depuis le dernier COPIL : 2 permis de construire et 2 documents d'urbanisme.

3. Amélioration des connaissances

Solène NOZAY présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL : inventaires, données opportunistes, formation de l'animatrice (Trame verte et Bleue).

➥ **Commentaire(s)/discussion :** La campagne d'inventaires a surtout été organisée autour des papillons. On note que les prospections ciblées apportent beaucoup plus d'infos que les observations opportunistes. Par exemple, 12 nids collectifs de damiers ont été trouvés. Une station de damier fait écho à une donnée ancienne recueillie par le CBNMC. On a donc permanence de l'espèce dans cette station. D'autres espèces patrimoniales ont été trouvées. Un secteur autour de Gradeix (Gioux) est particulièrement intéressant.

4. Communication et sensibilisation

Solène NOZAY présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 1 animation grand public, 1 article de presse, la rédaction/diffusion d'une lettre d'information, la réactualisation annuelle du site internet de la Z.S.C. (adresse du site : http://gioune.n2000.fr/).

Solène NOZAY et Elsa TARRISSON présentent par la suite le travail effectué dans le cadre du projet de valorisation du site auprès du tout public.

➥ **Commentaire(s)/discussion :** À l'évocation de la lettre de liaison, Solène NOZAY précise que les feuillets sont à disposition des membres du Copil dans la salle.

M. SIMONS demande si la lettre de liaison est envoyée seulement aux élus ou à tous les habitants. Solène NOZAY indique que c'est envoyé à tous les habitants, avec une distribution par la Poste.

À l'évocation des sorties grand public, Solène NOZAY précise que l'année prochaine, elle sera prévue sur le secteur de Gioux, de façon à ce que chaque commune ait une animation par an à tour de rôle.

Dans le cadre du projet de valorisation du site, Elsa TARRISSON explique la première phase du travail qui a consisté à identifier les secteurs accessibles (bord de route) à proximité desquels se trouvent des HIC. 30 points d'intérêts ont ainsi été repérés. Par la suite, la sélection a été affinée à 12 zones stratégiques.

La valorisation pourra prendre diverses formes : Panneaux de sensibilisation (type de supports à définir) ? Micro-circuits ?

Pour le contenu, l'entrée naturaliste (EIC et HIC) est privilégiée mais il ne faut pas exclure d'autres objets de valorisation (patrimoine bâti, patrimoine culturel, label « rivières sauvages »).

Guillaume RODIER ajoute que c'est une démarche expérimentale en terme d'interprétation au niveau de l'échelle du Parc, qui pourra être étendue à d'autres sites Natura 2000 mais aussi à d'autres secteurs hors Natura (réseau d'interprétation du PNR).

Cécilia WILL demande sur quel type de foncier les points d'arrêt ont été prévus.

Solène NOZAY répond en reprenant la méthode de détermination des points d'arrêt (foncier privé et public) et précise à un moment que le foncier public a notamment été ciblé car il devrait potentiellement permettre plus facilement d'aménager des micro-sites. À noter que seuls 3 points sont sur du foncier public. C'est peu, mais c'est déjà une bonne base.

5. Autres points

Solène Nozay précise que :

- elle a mis à jour le Formulaire Standard de Données (Formulaire Standard de Données) par le biais de la DREAL.

- elle a participé à une visioconférence concernant l'incrémentation/utilisation au SIN2

- elle a participé à divers groupes de travail/réunions dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Outre les actions générales programmées annuellement dans le cadre de l'animation du site (recherche et accompagnement de nouvelles contractualisations, aides sur les dossiers d'évaluation d'incidences, amélioration des connaissances, sensibilisation du public, etc.), l'animatrice soumet à la discussion des membres du COPIL la possible révision du DOCOB.

➥ **Commentaire(s)/discussion :** Solène NOZAY indique que le DOCOB est un peu obsolète.

Evelyne COTICHE dit que ce serait dommage de ne pas le mettre à jour, ça a été fait sur d'autres sites.

Guillaume RODIER indique que l'on privilégie l'animation. Il apporte la nuance entre une mise à jour de DOCOB et une révision.

Solène NOZAY évoque aussi le fait que l'on est en fin de programmation et, comme lors de la période précédente, il y a eu un trou de contractualisation, on se garde ce travail sous le coude.

Olivier VILLA dit que l'on attend le guide régional de mises à jour des DOCOBs.

Julie MARCINKOWSKI répond que l'on peut les mettre à jour en se basant sur la trame du CT88 (cahier technique n°88 : http://ct88.espaces-naturels.fr/).

Solène NOZAY précise qu'il y a un gros travail à faire sur le DOCOB du site de la Gioune (p. ex. diagnostics socio-économique/environnemental sont entièrement à refaire).

Evelyne COTICHE précise alors qu'il faudrait sans doute privilégier de partir sur une révision de DOCOB plutôt qu'une mise à jour (opération financée). Attendre la nouvelle programmation européenne pour se lancer dans le travail ?

Guillaume RODIER explique que désormais le PNR est dans une nouvelle ère avec le pilotage des 10 sites Natura 2000. Il parle d'un possible recrutement qui permettrait de compléter l'équipe d'animation et surtout de mettre en place des projets de longues dates sur les sites N2000. Ce recrutement pourrait également permettre d'envisager plus sereinement la mise à jour et/ou révision des DOCOBs des sites portés par le Parc. Tout ça étant évalué/raisonné en terme de plan de charge.

Olivier VILLA précise qu'un travail de mise à jour de DOCOB est fastidieux, que le PNR en a déjà fait quelques-uns et que cela n'a pas toujours été satisfaisant. Une mise à jour/révision de DOCOB va « immobiliser » un animateur pendant 2 mois (ventilé sur 8 à 10 mois) pour au final produire un document en « kit » (p. ex. avec feuilles volantes). Ce qui laisse la sensation que ce temps n'est pas bien investi. Il explique qu'il fait partie du groupe de travail d'uniformisation des DOCOBs et qu'à ce titre, il a suggéré de faire des DOCOBs plutôt sous la forme de classeur car ce serait un format dans lequel il serait assez simple de rajouter des fiches, d'enlever des cahiers des charges et d'en mettre des nouveaux.

M. MONCAUT dit qu'ils ont eu les mêmes réflexions pendant plusieurs années sur le site de l'étang des landes. Récemment, ils ont décidé d'y aller. C'est vrai que le temps passe, que cela créé des écarts avec le référentiel de départ, qu'il y a des mouvements sur les sites (p. ex. avec le changement climatique) et qu'il y a donc des éléments/objectifs à inscrire. Attendre 2022 serait pas mal, mais ne pas trop attendre non plus. Cela peut être réalisé en prestation.

Solène NOZAY souligne que le travail d'animation se fait toujours en « flux tendu » et que l'enchaînement des sous-missions rend compliqué de trouver le temps pour mettre à jour les DOCOBs.

M. MONCAUT confirme le planning très prenant/ponctué de l'animation de sites Natura 2000. Mais nécessité tout de même de prendre le temps pour effectuer ce travail de mise à jour / révision.

Étang des landes : marché en sous-traitance (possiblement l'ONF). 15 000 euros environ, pour une petite révision.

Guillaume RODIER dit qu'à priori l'externalisation n'est pas prévue pour la mise à jour des DOCOBs car la connaissance est présente en interne, il faut juste trouver le temps pour faire ce travail en régie.

M. MONCAUT dit qu'un point positif de l'externalisation, c'est la prise de recul sur le dossier (regard extérieur). Équilibre à trouver.

Solène NOZAY précise que même s'il y a externalisation cela demandera du temps aux agents en interne (mise en place/suivi du marché ; recoupement/sollicitation du prestataire pour mener à bien son travail de MAJ/révision ; etc.).

M. TISSIER dit que ce serait bon d'envisager une révision indépendante de l'animation. L'envisager dès 2022 peut être une opportunité pour garantir la continuité de l'instruction des DOCOBs. Il risque d'y avoir un nouveau personnel au Conseil Régional, qui gagneront en efficacité à trouver des DOCOBs à jour, clairs et précis.

Conclusion sur le sujet : Le PNR y réfléchit, vaste chantier sur 3 ans car 10 DOCOBs à réviser.

Dans les conclusions, sont évoqués pour l'animation à venir les projets suivants :

- Recherche de dendro-microhabitats sur le site de la Gioune
- Répondre de nouveau à l'appel à projet DREAL pour permettre d'améliorer les connaissances sur les chiroptères sur plusieurs sites dont le PNR a le portage (prestation externe)
- Formation de pilotage de drone pour un agent du PNR (utile pour les montages de projets/pré-contrats, le suivi de contrats, etc.).

D. Élection à la présidence du Comité de Pilotage

ET propose de procéder au renouvellement de la Présidence. M. Jean-Luc Léger, Conseiller Départemental de la Creuse a proposé sa candidature. Aucune autre candidature n'est proposée. La Présidence du Comité de Pilotage est confiée à Monsieur Jean-Luc Léger.

IV. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE » (Z.S.C. FR7401145)

A. Personnes présentes/excusées

Personnes/structures présentes :

BOUQUIN Hervé, Direction Départementale des Territoires de la Creuse

BRIONAUD Kévin, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

COTICHE Évelyne, Direction Départementale des Territoires de la Creuse

HORNEBECK Catherine, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

MARCINKOWSKI Julie, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

MASSY Sébastien, Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière

MONCAUT Philippe, conseil départemental de la Creuse, responsable de la Direction de l'Environnement

PETIT Robin, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

RODIER Guillaume, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

THIBIER Patrick, Office Français de la Biodiversité

TISSIER Étienne, Préfecture de la Creuse

VÉDRENNE Sandra, Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

VILLA Olivier, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, animateur du site

WILL Cécilia, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, animatrice du site

Personnes/structures excusées :

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Communauté de communes Creuse Sud Ouest

GET Cantal (RTE)

Office National des Forêts

B. Bilan d'animation

Cécilia WILL, animatrice du site, propose un rappel des caractéristiques du site Natura 2000 qui est éclaté en 10 entités centrées autour de landes et tourbières. Le Docob a été approuvé en 2012 et porte sur 798 ha dont la moitié en habitats d'intérêt communautaire.

Un Copil ayant présenté le bilan triennal a eu lieu en 2020.

Elle explique quel a été le cahier des charges fixé par le PNR pour l'animation du site. En premier lieu, une synthèse de l'historique de contractualisation a été demandée. Il en ressort que 13 contrats ont été déposés entre 2004 et 2014, pour un montant de 423 000 euros. 16 km de clôture, 25 hectares de bûcheronnage, 23 hectares de broyage ont été financés. Deux contrats forestiers sont toujours en cours. Pour ce qui est des contrats non agricoles et non forestiers, deux dossiers ont été engagés depuis 2014, et sont eux aussi toujours en cours : un contrat multisite également déposé au titre de la ZPS Plateau de Millevaches, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par le Syndicat du Lac, et un autre contrat déposé sur des parcelles communales et sectionales de Peyrat-le-Château, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par le CEN, qui sollicitera sans doute un avenant. Cécilia WILL détaille ensuite le contenu de ces contrats. Elle rappelle les difficultés spécifiques au site de Vassivière, où les parcelles concédées par l'État à EDF n'étant pas cadastrées, elles ne sont pas éligibles aux contrats Natura 2000. Elle souligne l'intérêt du partenariat avec le syndicat du Lac, qui arrive alors à compléter sur fonds propres les interventions sur le domaine concédé, en complément des opérations financées par Natura 2000.

Concernant le contrat du Puy La Besse, Cécilia WILL précise qu'il a été nécessaire de prévoir un étrépage pour lutter contre la fougère aigle et permettre la germination d'autres plantes. L'avenant permettra de créer un autre parc.

En 2021, une autre mission demandée au CEN a été de rechercher de nouvelles pistes de contractualisation. 6 secteurs à enjeux ont été identifiés par le SMAG PNRML, conduisant le CEN à envoyer 17 courriers et en retour à recevoir 3 réponses de personnes potentiellement intéressées, mais préférant déléguer la gestion au CEN ou simplement signer une charte. Deux prises de contact sans suite, une réponse négative et onze non réponses ont été enregistrées pour les autres courriers.

Cécilia WILL passe ensuite enrevue les 6 secteurs d'intervention prioritaire :

- Puy La Besse, le Cen étant délégataire de la gestion pour le compte de la commune de Peyrat, un avenant devrait être déposé,
- Tourbière du ruisseau de Masgrangeas, deux propriétaires seraient intéressés pour mettre en place une gestion de leurs terrains,
- Bessat-Bellevue, un ancien projet de contrat avait dû être abandonné en 2014 faute de possibilités contractuelles. Un rendez-vous est prévu, l'opération consisterait en la remise en pâturage d'une ancienne coupe,
- Tourbière d'Auzoux, il existe un fort potentiel de restauration sur toute une partie de la tourbière, où le pâturage est abandonné. Le propriétaire n'a pas donné suite au courrier, il convient donc de le recontacter.
- Tourbière des Combettes, la situation est un peu plus compliquée, avec deux retours négatifs,

- Anse sud des rives de Soumeix, la parcelle est petite, très fermée et principalement localisée dans le domaine concédé. Elle a donc été mise de côté.

Olivier VILLA revient sur le projet à Masgrangeas, demandant quelle serait la surface concernée par un éventuel contrat Natura 2000. Cécilia indique que ce serait plus sur la partie sud de la tourbière que la contractualisation pourrait avoir lieu.

Cécilia WILL évoque ensuite les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques : en 2021, les agriculteurs ont pu prolonger leurs engagements souscrits antérieurement. Au total, 213 ha sont engagés en MAEC, soit 68 % de la surface du site. 8 exploitants ont renouvelé 100 % de leurs engagements pris en 2015.

Pour ce qui est de l'amélioration des connaissances, un suivi écologique de l'évolution des habitats a été mis en place ; la cartographie des habitats a été mise à jour pour le secteur de Bessat Bellevue, avec une prospection spécifique conduite sur les lichens. Cette action a été mise en œuvre grâce au Contrat Territorial pour les Milieux Aquatiques Vienne Amont. Un état des lieux de la présence de fougère aigle a également été réalisé à Puy La Besse.

Par ailleurs, l'animatrice a également participé aux journées d'échanges du pôle relai tourbières.

Concernant la communication et la sensibilisation, le site Natura 2000 bénéficie d'un site internet. Cécilia WILL encourage les communes à renvoyer vers ce lien à partir de leur propre site internet. Une feuille de liaison sera éditée début 2022.

Dans l'année, 9 articles ou émissions ont parlé de Natura 2000 (radio-Vassivière, articles sur les contrats Natura 2000 etc) et 3 animations ont été réalisées : 2animations pour un public scolaire (école de Royère et une autre avec l'école de Peyrat) et une animation grand public dans le cadre du programme De Villages en Sonnailles. En outre, l'animatrice a participé à 3 animations ayant pour thème le pastoralisme, organisées par le syndicat du Lac auxquelles 149 personnes ont participé. Au total, 275 personnes ont été touchées par les animations, ce qui est un bon bilan, s'expliquant en partie par le fait que Vassivière constitue un pôle touristique local.

Puis l'articulation avec les autres politiques publiques est abordée.

Cécilia WILL rappelle que le Conservatoire du littoral est un interlocuteur incontournable dans la mesure où il possède 25 % de la surface du site et qu'il est en cours de révision de son aménagement forestier.

Elle indique également que d'autres politiques de gestion des espaces naturels s'appliquent dans le site Natura 2000, tel le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vienne Amont qui a permis la réfection d'un parc de pâturage à Ribière de Gladière, la création d'un nouveau parc sur ce même site, la révision du plan de gestion du complexe de landes et tourbières de Bessat-Bellevue, l'installation d'une clôture au Puy de la Croix…

Au sujet des dossiers d'évaluation d'incidences, 3 ont été traités, tous liés à des événements sportifs. C'est le PNR qui les a instruits.

La mise à jour des informations administratives du site a été assurée, avec des compléments apportés au Formulaire Standard de Données et la participation par l'animatrice à la formation SIN 2.

C. Perspectives pour la période d'animation à venir

Pour ce qui est de la contractualisation, le suivi des contrats en cours et celui de l'évolution de la végétation vont être menés. Les propriétaires ayant répondu favorablement aux sollicitations de l'animatrice vont être recontactées, ainsi que celles qui s'étaient manifestées après la mise à jour de la cartographie des habitats. L'animation MAEC, les évaluations d'incidence, les animations vont être poursuivies. Des suivis protocolaires sont envisagés ainsi que des recherches de taxons pour lesquels les données manquent. La nouvelle cartographie d'habitats doit également être validée. Il se pose aussi la question de la révision du Docob.

D. Questions diverses

- Guillaume RODIER précise que le vrai nom du Contrat Territorial Vienne Amont est Sources en Actions. Il demande si ce dernier programme finance la mise à jour de la cartographie d'habitats. Cécilia répond que c'est bien l'animation Natura 2000 qui finance son temps de travail lorsqu'il s'agit de mettre à jour des cartographies d'habitats, même si celle-ci est réalisée à l'occasion d'une mise à jour d'un plan de gestion d'un site CTVA.
- Olivier VILLA demande à Cécilia WILL si elle pense que des contrats vont émerger des six secteurs prioritaires. La réponse est qu'au Puy La Besse il ne devrait pas y avoir de problèmes. Ailleurs, ce sera plus compliqué.
- Kévin BRIONAUD présente sa structure et ses missions (acquisition foncière avec une gestion confiée aux acteurs locaux : SYMIVA, PNRML, CEN, ONF). La stratégie d'intervention sur Vassivière est fixée mais elle va être révisée d'ici 2025. Par conséquent, ne serait-il pas intéressant d'étendre le périmètre d'intervention plus en retrait du lac, notamment vers le nord où des tourbières au foncier morcelé sont nombreuses. Il rappelle que le territoire de compétence du Conservatoire du Littoral est bien celui des communes riveraines du Lac.
- Étienne TISSIER DDT23 suggère que soit produite une carte pouvant aider à définir cette stratégie d'intervention. Cela permettrait de cibler certains secteurs.
- Kévin BRIONAUD insiste bien sur le fait que cela ne sera possible qu'à la condition que les conseils municipaux en soient d'accord.
- Olivier VILLA demande si le CEN a signé un bail avec le propriétaire communal de la tourbière de Quenouille ?
- Cécilia WILL : Oui, en effet, il s'agit d'un bail emphytéotique de 99 ans. Cette tourbière bénéficiait d'un plan de gestion. Une partie de la tourbière a été incluse dans le nouveau parc du Puy La Besse. Une autre partie était fléchée en libre évolution par le plan de gestion. Cécilia WILL pense éventuellement projeter la réalisation d'un nouveau parc sur une partie de la tourbière, ou alors l'inclure à une estive, avec simple gardiennage. Dans tous les cas, une opération de réouverture est nécessaire.
- Olivier VILLA revient sur les actions pastorales qui ont cours autour du lac de Vassivière. Il évoque le cas de la bergère, qui cherche à s'installer et intègre d'emblée la dimension pastorale dans son projet d'installation. Toutefois, son projet est fragilisé par des incertitudes foncières, ce qui se répercute sur les choix techniques à adopter pour la remise en pâturage de parcelles comme la tourbière de Quenouille.
- Guillaume RODIER et Étienne TISSIER soulignent l'importance qu'il y a à s'intéresser aux continuités écologiques et à dépasser l'échelle des seuls sites à la valeur patrimoniale reconnue (ZNIEFF, SIEM du PNR…). La jonction entre ces sites est fondamentale. Il y a

de la place pour mettre en œuvre une politique d'acquisition publique des espaces naturels sensibles. Kévin BRIONAUD insiste sur le fait que c'est l'approche multi-partenariale qui doit aider à définir la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral.

- Olivier VILLA évoque la possibilité que dès 2022 le PNR confie en prestation une partie de l'animation Natura 2000 de la ZPS au contact de la ZSC, ce qui permettrait de développer une première approche plus intégrée de l'animation Natura 2000.

E. Élection à la présidence du Comité de Pilotage

Étienne TISSIER propose de procéder au renouvellement de la Présidence. M. Jean-Luc Léger, Conseiller Départemental de la Creuse est le seul élu à avoir proposé sa candidature. Aucune autre candidature n'est proposée en séance. La Présidence du Comité de Pilotage est confiée à Monsieur Jean-Luc Léger.

La séance se termine à 15h10. Il est proposé une visite sur site pour clore la journée.